

ORDRE
INFIRMIER

Les professionnels refusent dans les brancards

Les infirmières et infirmiers salariés refusent toujours de payer pour travailler: confrontés à la surdité du gouvernement, ils poursuivent leur mobilisation contre la mise en place d'un ordre national infirmier, inspiré des modèles déjà existants pour les professions libérales (médecins, avocats...).

APPEL AU BOYCOTT

Après plusieurs actions de protestation ces derniers mois, ils étaient appelés par leurs organisations syndicales FO, CGT, CFDT, CFTC et CGC à une journée de grève nationale le 26 janvier, avec des manifestations, notamment dans neuf grandes villes. Les syndicats avaient ainsi invité les professionnels «à se rassembler en tenue de travail, pour exprimer leur refus des Ordres», à Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg.

L'intersyndicale a réaffirmé son souhait «de voir abrogées toutes les lois ordinaires votées contre l'avis des profes-

sionnels», sachant que «87% des IDE [*infirmiers diplômés d'état, NDLR*] n'ont pas participé aux élections ordinaires, exprimant ainsi leur refus». Le caractère obligatoire de l'adhésion à l'ordre national infirmier et le montant de la cotisation (75 euros) provoquent la colère des salariés, qui représentent plus de 80% des quelque 510 000 infirmières et infirmiers.

Ces professionnels refusent une structure dont l'objet est de contrôler l'accès au métier et de veiller au respect de ses principes déontologiques. Car ils disposent déjà d'instances disciplinaires dans leurs établissements, avec les commissions paritaires, et ils sont titulaires des diplômes nécessaires à l'exercice de leur profession. Pour les syndicats, les besoins se situent ailleurs. Les infirmier(e)s ont besoin «de moyens pour remplir leurs missions», d'«effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients», et d'une «revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification et leurs responsabilités».